



REGLEMENT VTT

CHAMPIONNATS DE FRANCE VTT Cross-country marathon 2012

Ref : 16.01.2012/DM/DAS

Fédération Française de Cyclisme
5, rue de Rome – 93561 Rosny-sous-Bois cedex
Tél : 01 49 35 69 00 – Fax : 01 48 94 09 97 – E-mail : info@ffc.fr – Web : <http://www.ffc.fr>
Siret : 784.448.763.00028 – APE : 8551Z – Reconnu d'utilité publique (décret du 24 décembre 1919)

ROUTE

PISTE

VTT

BMX

CYCLISME EN

POLO

LOISIR

FREE

VELO

1. DEFINITION

1.1. La Fédération Française de Cyclisme met en compétition les "CHAMPIONNATS DE FRANCE DE VÉLO TOUT TERRAIN - CROSS-COUNTRY MARATHON".

1.2. Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

1.3. La seule autorité compétente sera celle du collège des commissaires pour l'application du présent règlement.

1.4. Pour les cas non traités dans le présent règlement, le règlement des Championnats de France XCO fait foi.

2. CATEGORIES

2.1. Les catégories participantes sont les suivantes :

- Scratch Hommes : 19 ans et plus
- Scratch Dames : 19 ans et plus

2.2. Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories.

2.3. Les compétiteurs doivent être de nationalité française et titulaires d'une licence FFC, Hommes ou Dames de 3^e catégorie minimum.

3. CIRCUIT

Les parcours devront présenter une variété de terrains capables de mettre en valeur les qualités athlétiques et techniques des participants. Les parcours en boucles répétitives sont interdits.

3.1. Le temps de course du premier Homme doit se situer dans une fourchette de **80 à 100 kilomètres ou de 3h30 à 5h00 de course.**

3.2. Le temps de course de la première Dame doit se situer dans une fourchette de **50 à 65 kilomètres ou de 2h30 à 4h00 de course.**

4. ENGAGEMENTS

Les engagements s'effectuent directement auprès de l'organisateur. L'accueil, l'inscription et le contrôle administratif des concurrents se dérouleront selon un programme propre à chaque organisateur.



5. MISE EN GRILLE

La mise en grille se fera dans les conditions fixées ci-dessous. Cependant, le Jury des commissaires est habilité à prendre toute disposition complémentaire qu'il jugera utile dans ce domaine.

Grille de départ :

Les catégories Hommes et Dames figureront sur les lignes dans cet ordre :

- ➔ Le champion de France, d'Europe ou du Monde XC Marathon en titre
- ➔ Les coureurs 1^e catégorie, hommes et espoirs, en fonction de leur numéro à l'année (liste de notoriété DTN),
- ➔ les coureurs de 1^e catégorie classés dans les 100 premiers du classement UCI XC en cours seront réintégrés sur les premières lignes,
- ➔ les non classés par ordre hiérarchique, par ordre d'inscription.

6. RAVITAILLEMENT ET ASSISTANCE TECHNIQUE

6.1. Le ravitaillement liquide et solide est autorisé sur l'ensemble du parcours, en plus du ravitaillement officiel mis en place par l'organisation.

6.2 L'assistance technique autorisée en course consiste en la réparation ou le remplacement de toute pièce du vélo à l'exception du cadre. Il est interdit de changer de vélo et le coureur devra franchir la ligne d'arrivée avec la même plaque de guidon qu'il avait au départ.

6.3 L'assistance technique se fera uniquement dans les zones de ravitaillement officielles. Au minimum 3 zones seront installées et judicieusement réparties sur le parcours.

7. TITRES

Deux titres de Champion de FRANCE cross-country Marathon seront décernés à l'issue des Championnats de FRANCE (à condition qu'au moins 10 compétiteurs soient au départ de chaque catégorie) :

- Champion de FRANCE cross-country Marathon Scratch Homme
- Championne de FRANCE cross-country Marathon Scratch Dame

Les concurrents doivent participer aux cérémonies protocolaires en tenue de coureur ou tenue officiel du club ou du team.

